



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime  
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931  
 76237 ISNEAUVILLE cedex  
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00  
 Siège : Hôtel du Département  
 courrier@sde76.fr

-----  
 Délibération du Comité Syndical n° 2022/02/24-18  
 -----

Séance du 24 février 2022  
 -----

Objet : **CONCESSION – Nouvelle DSP Gaz sur le Territoire de Val-de-Saône**

membres en exercice :	83
membres présents :	41
pouvoirs :	18
membres votants :	59
votes pour :	54
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 17 février 2022, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département de la Seine Maritime sous la présidence de M. Hervé LEPILEUR, 1er Vice-Président.

*En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres présents, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	V
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	V
6		T	Jean-Michel	LAIR	Exc.
7		T	Yannick	PRIGENT	V
8		T	Patrick	FONTAINE	V
9		T	Jean-Marie	JEANNE	P
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Exc.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	V
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	Exc.
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Exc.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	Exc.
21		T	Gilles	LARCHER	V
22		T	Thierry	LECARPENTIER	V
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	Exc.
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	V
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	V
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Exc.
33		T	Eric	SCARANO	P
34		T	Guillaume	PERUISSET	V
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	V
39		T	Daniel	LEGROS	V
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	Exc.
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Exc.
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Exc.
48		T	Léon	BACHELOT	Exc.
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Exc.
54		T	Chantal	COTTEREAU	V
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Exc.
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	V
58		T	Christophe	FROMENTIN	V
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	Exc.
60		T	Frédéric	CANTO	V
61		T	Pierre	SORIN	V
62		T	René	GUEUDIN	Exc.
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Exc.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	V
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Exc.
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	Exc.
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACASSE	V
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e), V : présent(e) en Visio

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Michel ARGENTIN	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Jean-Michel LAIR	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
3	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
4	Claire GUÉROULT	2	Laurent VASSET	5
5	Philippe CORDIER	3	Laurent VASSET	5
6	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4
7	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
8	Jean-Louis LUC	7	Xavier VANDENBULCKE	7
9	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
10	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
11	Léon BACHELOT	9	Frédéric BAILLEUL	9
12	Imelda VANDECANDELAERE	11	Bruno GENDRON	11
13	René GUEUDIN	11	Christophe FROMENTIN	11
14	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
15	Gérard LESUEUR	14	Gérard LEGER	14
16	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10

Secrétaire de séance :

Fabienne VERHAEGHE a été désignée secrétaire de séance.

## VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L1411-1 et suivants,
- l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant modifications statutaires du SDE76 et les statuts du SDE76,

## CONSIDÉRANT :

- la demande de desserte en gaz d'un industriel de Val-de-Saône,
- l'avis de la CCSPL du 17 février 2022,
- le rapport de la présidente sur le mode de gestion,

Le SDE76 souhaite lancer une procédure de Délégation de Service Public sur le périmètre composé des communes suivantes :

- o **Val-de-Saône** alimentée depuis Yerville, avec un tracé au travers des communes de **Bourdainville, Imbleville, Belleville-en-Caux, Vibeuf et La Fontelaye**, pour permettre *à minima* le raccordement en gaz naturel de la ZA de Val-de-Saône

La procédure de passation des contrats de délégation du gaz sera celle définie aux articles L1411-1 et suivants du C.G.C.T.

Préalablement à une telle procédure, en application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau au vu du rapport établi par le Président et après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Cette Commission Consultative réunie le 17 février 2022 a donné un avis favorable à une Délégation de Service Public en Concession.

À la suite de cet avis favorable au mode de gestion par concession et l'avis devant être préalable à la présente délibération,

## PROPOSITION :

Il est proposé :

- de déléguer sous forme de concession le Service Public de distribution de gaz naturel pour une durée de 30 ans, sur les communes de Val-De-Saône, Vibeuf, La Fontelaye, Bourdainville, Imbleville et Belleville-En-Caux , auprès des opérateurs agréés,
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire :
- la construction puis exploitation du réseau,
- les relations du service avec les usagers,

- la facturation et le recouvrement de l'ensemble des redevances, droits et taxes,
- la fourniture aux usagers d'un gaz de qualité conforme à la réglementation en vigueur,
- la tenue à jour des plans et des inventaires technique et comptable des immobilisations,
- le fonctionnement et la surveillance, la prise de toute disposition utile afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens,
- l'entretien préventif et curatif de l'ensemble de l'infrastructure, la maintenance,
- le renouvellement des réseaux et ouvrages (équipements électriques, mécaniques, hydrauliques, compteurs, branchements, etc.),
- l'extension éventuelle des réseaux,
- le raccordement pour tous les usagers pour lesquels le seuil de rentabilité de l'investissement de desserte, tel que prévu dans la convention, sera atteint,
- la conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service,
- la fourniture d'un compte-rendu annuel d'activité détaillé à l'autorité concédante,
- la fourniture au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine Maritime de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.

Les composantes principales du dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre sont les suivantes :

- un règlement de consultation, précisant notamment les modalités de présentation des offres,
- un projet de contrat de concession,
- des informations concernant les caractéristiques du service à mettre en place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le rapport sur le principe de la Délégation du Service Public de distribution de gaz naturel pour les communes précitées,
- **DÉCIDE** de déléguer sous forme de concession avec financement de l'ensemble des investissements par le concessionnaire, le Service Public de distribution de gaz naturel pour une durée de 30 ans,
- **APPROUVE** les caractéristiques principales du Dossier de Consultation des opérateurs qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre,
- **AUTORISE** la Présidente à lancer la procédure de mise en concurrence,
- **FIXE** les conditions particulières de participations suivantes : conformément aux dispositions de l'article L.432-7 et R.432-8 et suivants du code de l'énergie relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz, le SDE76, un EPCI, les communes concernées et un industriel (par l'intermédiaire du SDE76) pourront apporter, le cas échéant, une participation financière visant à atteindre l'équilibre économique de la desserte.

Chaque éventuelle contribution sera appréhendée, déduction faite de participations de tiers, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Cécile Sineau-Patry".

Cécile SINEAU-PATRY